



Holcim

Holcim (Nouvelle Calédonie) Tél. 687 24 32 90
Siège social : Baie de Numbo Fax 687 28 18 12
BP310-98845 Nouméa Cedex direction-ncl@holcim.com

N/Réf. : 0163 FC/PV

DIMENC
B.P. 465

98845 – NOUMEA Cédex

Objet : Remplacement de l'ensacheuse

Nouméa, le 26 juillet 2012

A l'attention de Monsieur le Chef de service de l'industrie de la DIMENC

Monsieur,

Nous avons procédé en début d'année au changement de notre vieille ensacheuse manuelle par une ensacheuse rotative entièrement automatisée. Ce remplacement a nécessité quelques aménagements du bâtiment de ce service : rehaussement du bâtiment et création de 2 planchers de travail. Cette nouvelle machine ainsi que ces nouveaux aménagements n'ont en rien modifié la nomenclature de notre installation. La puissance installée de l'usine a augmenté de seulement 1 %.

L'article 415-5 du code de l'environnement de la Province Sud stipule que "toute modification apportée par le demandeur, (...), et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation ou (...), doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du président de l'assemblée de province

Cette modification n'ayant pas entraînée un changement notable des éléments de notre dossier d'autorisation, nous n'avons pas jugé utile d'en porter connaissance au président de la Province Sud, ce que, dans son principe, à l'énoncé de ces éléments, vos services, nous confirmeraient verbalement.

La Direction Générale des Finances Publiques de Bercy, à qui nous avons demandé une défiscalisation sur cet investissement, n'est pas de cet avis. Elle estime en effet que cette modification "aurait dû faire l'objet d'une déclaration auprès des services de l'inspection".

Au vu de ces éléments, vous est-il possible de nous donner votre avis ?

En vous remerciant d'avance pour une réponse à votre meilleure convenance, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre parfaite considération.

Le Directeur Général

Patrick VANDRESSE